

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'administration
Lundi 5 décembre 2022 à 14h30 – Présentiel
Ardennes

Relevé de décisions tenant lieu de compte-rendu de la séance

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Le quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 13 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs			
Thomas Elefteriou (président) (MCF TPCAU)	X		
Perrine Belin (MCF TPCAU)	X		
Jonathan Bruter (MCF VT)	X		
Pierre Chabard (MCF HCA, responsable des éditions de La Villette)	X		
Sylvain Ebode (MCF STA)	X		
Flavie Pinatel (MCF ATR)		X	Pouvoir Pierre Chabard
Jodelle Zetlaoui-Leger (PR SHSA)	X		
Collège des ATS			
Samuel Bruna (responsable adjoint de la scolarité)	X		
Aurélie Fabijanec (service de la communication)		X	Pouvoir Samuel Bruna
Hervé Jezequel (responsable du pôle image)	X		
Manon Scotto (ingénieure de recherche chaires partenariales)	X		
Collège des étudiants			
Luca Alcalá (M1)	X		
Sarah Arezki (L2)	X		
Louissette Coulibaly (L2)	X		
Jade Richard (M2)	X		
Personnalités de droit			
Pierre Liscia (Conseil régional d'IDF)		X	
Émilie Bartolo (CROAIF)	X		
Michel Terré (Président D'Hesam Université)		X	Pouvoir Emilie Bartolo
Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris)		X	
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec-Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l'EIVP)	X		
Richard Galera (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de la jeunesse et de l'enseignement supérieur et conseiller municipal de Montreuil)	X		
Adrien Paporello (Directeur de l'agence AIA Architectes et vice-président de l'association des architectes ingénieurs et ingénieurs architectes AIIA)	X		
Jean-Sébastien Villefort (Professeur au CNAM et titulaire de la chaire de construction durable)	X		
Valérie Flicoteaux-Melling (Vice-présidente du CNOA, associée de l'agence 3+1 architectes, membre du collectif ECOTONE)	X		
Nombre de voix	20		3
Invités permanents			
Caroline Lecourtis (Directrice)	X		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Frédéric Sallet (Secrétaire Général)	X		
Sophie Verrier (Responsable coordination des instances et pôle juridique)	X		
Président CPS et CFVE		X	

Vice-Président CPS et présidente CR		X	
Jérôme Candevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire	X		
Katya Samardzic, Direction régional des affaires culturelles d'IDF	X		
Recteur d'académie ou représentant		X	
Adrien Guédon, responsable du bâtiment (invité)	X		

À l'ouverture de la séance, le Président constate que le nombre de voix est de 23 (20 présents + 3 pouvoirs).
Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut dûment délibérer.

14H30 ouverture de la séance du conseil d'administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
--------	--------	--------------------------------	---------------	-----------

14H30	1	Approbation du RD-CR du CA du 11 octobre 2022	Thomas Elefteriou	- RD-CR du 11/10/2022
--------------	----------	--	-------------------	-----------------------

Thomas Elefteriou soumet au vote le relevé de décisions du conseil d'administration du 11 octobre 2022.

Pierre Chabard formule une demande l'ajout en p.6 de la phrase suivante : "Il souligne notamment que pour le "COPIL" éditions de la villette, il ne s'agit pas d'un COPIL mais d'un comité de lecture."

Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le relevé de décisions valant compte-rendu du conseil d'administration du 11 octobre 2022

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 23

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 23

14H40	2	Approbation du calendrier des CA 2023 (8 mars et 10 juillet 2023 à 9h30)	Thomas Elefteriou	
--------------	----------	---	-------------------	--

Décision :

Les membres du conseil d'administration prennent bonne note des deux prochaines dates des conseils d'administration 2023, à savoir le mercredi 8 mars 2023 et le lundi 10 juillet 2023.

14H50	3	Point d'information : - Résultats des élections du CPS - Sobriété énergétique - Rapport IGAC sur les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture -Présentation du rapport d'activité ENSAPLV 2021 -Calendrier HCERES	Thomas Elefteriou Caroline Lecourtois	- <i>Résultat des élections du CPS</i> - <i>Rapport IGAC IGESR</i> - <i>Rapport d'activité 2021</i> - <i>Calendrier HCERES</i> - <i>Réunion stratégique HCERES</i>
-------	---	---	--	--

- Résultats des élections du CPS

Thomas Elefteriou rappelle que les élections du conseil pédagogique et scientifique (CPS) de l'école se sont déroulées les 15, 16 et 17 novembre 2022. Il note une vraie mobilisation des enseignants avec deux professions de foi et un bon taux de participation en comparaison des précédentes élections. Pour la commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) les taux de participation ont été les suivants : 76% pour les enseignants, 55% pour les administratifs et 14% pour les étudiants. Pour la commission de la recherche (CR), les taux de participation ont été les suivants : 68% pour les enseignants et 25% pour les doctorants.

Ont été élus :

Commission des formations et de la vie étudiante (CFVE)

Collège des enseignants et chercheurs

Titulaires

Laurence BASSIÈRES (HCA) – Suzel BALEZ (STA-CIMA) – Philippe CHAVANES (TPCAU) – Franck GAUBIN (STA CIMA) – Laure JACQUIN (TPCAU) – Laurence FALZON (ATR-APV) – Manuela FRANZEN (TPCAU) – Yann NUSSAUME (VT) – Julien JOLY (TPCAU) – Élise MACAIRE (SHS) – Séverine ROUSSEL (TPCAU) – Frédéric CHASTANIER (ATR-RA)

Suppléants

Élise KOERING (HCA) – Yves ROUBY (STA-CIMA) – Juliette POMMIER (TPCAU) – Louis BERGIS (STA-CIMA) – Marc DUJON (TPCAU) – Baptiste DEBOMBOURG (ATR-APV) – Pietro CREMONINI (TPCAU) – Flore BRINGAND (VT) – Anne BOYADJIAN (TPCAU) – Guillaume BARON (TPCAU) – Claudio SECCI (TPCAU) – Juliette PERNIN (ATR-RA)

Collège des étudiants

Titulaires

Solène LE RAI (L3) – Assia GOUMAR (ESTP AI3, L3) – Maud BAUER PRESTON (L2) – Pierre DE NADAI (L2) – Sophia BOUMAHDI VALDERA (L2) – Carla CORVO (M1)

Suppléants

Loup DESCARGUES (L2) – Julie PECQUET (ESTP AI3, L3) – Aïcha AL-JAMIL (L2) – Amelia DAVERDON (L2) – Pierre VASTEL (M1) – Félicie GUILLAUME (M1)

Collège des ATS

Titulaires

Jacques BERGNA – Barmak LAHIJI

Suppléants

Marc FAYOLLE DE MANS – Inès DA SILVA

Commission de la recherche

Collège des professeurs ainsi que d'autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche (2 personnes fléchés par laboratoire)

Titulaires

Rosa DE MARCO (AMP) – François GUÉNA (MAACC-MAP) – Anne D'ORAZIO (LET) – Catherine MAUMI (AHTTEP/AUSser) – Xavier LAGURGUE (GERPHAU) – Xavier BONNAUD (GERPHAU) – Anne TUSCHER (MAACC-MAP) – Alessia de BIASE (LAA) – Christian PÉDELAHORE (AMP) – Isabelle GRUDET (LET) – Manola ANTONIOLI (LAA) – Antonio BRUCCULERI (AHTTEP/AUSser)

Suppléants

Florence LIPSKY (AMP) – Nazila HANNACHI (MAACC-MAP) – Bendicht WEBER (LET) – Sophie DESCAT (AHTTEP/AUSser) – Jim NJOO (GERPHAU) – Céline BODART (GERPHAU) – Louis VITALIS (MAACC-MAP) – Ioana IOSA (LAA) – Olivier JEUDY (AMP) – Michael FENKER (LET) – Valérie JOUVE (LAA) – Patrick LEITNER (AHTTEP/AUSser)

Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue

Titulaires

Fleur RICHARD (AHTTEP) – Benjamin LOISEAU (MAACC-MAP)

Suppléants

- Sobriété énergétique

Le conseil d'administration accueille Adrien Guédon, Chef du Service bâtiments & logistique, pour la présentation de ce point d'information.

Frédéric Sallet rappelle que l'établissement doit s'inscrire dans le plan de sobriété énergétique du gouvernement du 6 octobre 2022 et que l'article 175 de la loi Elan de 2018 prévoyait déjà des actions de réduction de la consommation d'énergie. Ces obligations de réduction de notre consommation seront suivies par le COPIL Locaux/Travaux et un point régulier sera fait sur ces questions chaque trimestre dans les instances.

Adrien Guédon précise que pour la mise en œuvre de cette réduction de consommation, un travail sur quatre axes est en cours : 1. Réalisation d'un bilan de la consommation (diagnostics) ; 2. Réalisation d'un audit plus précis à partir de ces diagnostics (pour Flandres en particulier et sur Ardennes) afin d'avoir courant 2023 un système de pilotage plus fin (aujourd'hui, il est déjà possible de régler le système de chauffage à 19 degrés le jour et à 18 degrés la nuit et plus bas durant les fermetures pour congés) ; 3. Mise en place d'un pilotage globalisé ; 4. Encourager toutes les bonnes pratiques, inclusion de clauses environnementales dans nos marchés, etc.

Il précise que les étudiants ont été sensibilisés sur le tri des déchets et qu'ils pourront être associés aux phases de diagnostic et d'audit avec la mise en place d'un plan de comptage.

Valérie Flicoteaux demande si un plan de travaux en tant que tel est programmé pour nos locaux et si les étudiants sont impliqués dans ces questions d'un point de vue pédagogique.

Adrien Guédon indique que c'est un projet et que l'audit va permettre de prioriser nos travaux (ex : sur étanchéité des toitures, une deuxième phase va être lancée).

Pierre Chabard s'interroge sur le sens qu'il y a à investir dans des travaux de mise aux normes énergétiques d'un bâtiment dans lequel l'école n'est pas censée rester à horizon de moins de 10 ans. Il demande comment s'articule l'investissement dans la rénovation thermique du bâtiment et la question de la stratégie globale de notre implantation.

Caroline Lecourtois indique que les étudiants ont des cours d'ambiance et de rénovation énergétique qui pourraient s'articuler avec ces sujets. Elle précise que l'école s'est rendue compte en 2019, au moment de la mise en œuvre du projet de desserrement rue des Ardennes, qu'elle ne possédait pas de diagnostics (bilan énergétique, carbone, etc). Elle indique avoir fait un bilan de nos consommations sur la base des factures et que cette consommation n'est pas très élevée. Elle confirme que dans la mesure où le bâtiment devrait être réhabilité à terme suite à la relocalisation de l'école, il s'agit plutôt d'opérations ponctuelles assez légères. Elle rappelle qu'à horizon 2029-2030 l'école devrait effectivement être dans un nouveau bâtiment. Elle indique que le ministère de la culture (SDESRA) va présenter une nouvelle fois le projet le 7 décembre prochain dans le cadre du conseil ministériel de l'immobilier public afin de formuler une nouvelle demande de subvention dans le cadre du prochain CPER (puisque dans l'actuel CPER, le ministère avait donné la priorité à d'autres projets). Elle précise que le projet de l'école est évalué à hauteur de 100 millions d'euros. Une réunion a eu lieu avec Est-Ensemble au mois de juin dernier et l'école est en attente de nouvelles propositions. L'école devra présenter plusieurs options devant l'instance nationale de l'immobilier public qui autorisera ou non le projet.

Thomas Elefteriou s'interroge sur l'impact qu'aurait une coupure de 2h dans le cas de coupure d'approvisionnement électrique en ce qui concerne l'informatique. **Caroline Lecourtois** indique qu'il faudra faire remonter à la tutelle d'éventuelles difficultés d'ici la fin de l'année mais que, pour ne pas perdre de données, des onduleurs prendraient le relai.

- Rapport IGAC IGESR sur les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture

Caroline Lecourtois précise que ce rapport fait suite au premier rapport sur le bilan d'étape de la réforme de 2018 des écoles d'architecture qui avait montré la nécessité de réinscrire les écoles dans une vision prospective à long terme en redéfinissant l'offre de formation, en quantité et en qualité. Ce rapport a été demandé par la ministre suite aux remontées des ENSA sur leur manque de moyens début 2020. Ce rapport a été réalisé en 2021 mais n'a été publié officiellement qu'en novembre 2022.

La lettre de mission présente les objectifs du rapport : analyser des facteurs propres à l'organisation des études d'architecture conduisant à l'existence de pratiques comme la « charrette » et examen des volumes horaires réglementaires des enseignements ; déterminer si la structuration des enseignements et des cursus est adaptée aux aspirations des étudiants et aux mutations actuelles des professions de l'architecture et de l'urbanisme ; état des lieux de la façon dont le cursus initial intègre les apports de la discipline de l'architecture aux politiques publiques engagées dans les défis contemporains (transition écologique et énergétique, transition numérique, crise du logement, revitalisation des centres-bourgs, reconstruction de la ville sur la ville) ; appréciation sur les améliorations à apporter à la formation initiale pour renforcer son adaptation à la réalité concrète de la maîtrise d'œuvre ; hypothèses de développement d'offres de formation des ENSA, etc.

Elle rappelle que le rapport formule plusieurs constats et recommandations.

Concernant les constats : contraction de la durée des études de 6 ans à 5 ans ; insuffisance de coordination entre les disciplines ;

question de l'alternance et des stages dans les formations ; déficience en formations continues et à l'internationale ; enseignement de l'architecture en retrait par rapport à l'évolution générale de l'enseignement supérieur (référentiels d'activité, bloc de compétence non finalisé, formation des MCF, etc) ; problème de stagnation des effectifs des étudiants avec des numéros clausus de fait alors que ne le souhaitait pas.

Concernant les recommandations pour améliorer la situation, elles concernent les points suivants : information en amont sur les cursus et la sélection à l'entrée ; organisation des enseignements et des rythmes universitaires au regard de arrêtés de 2005 pour être plus adapté aux étudiants ; adaptation des formations, contenus et évaluation des enseignements ; faire évoluer la formation HMO dans le cadre des métiers de l'architecture plus large que le métier d'architecte dans son agence ; l'insertion professionnelle des étudiants – mise en place avec Vincentella de Comarmond de La Villette Pro ; stratégie des écoles pour faire évoluer les formations vers des doubles diplômes ; perspectives des ENSA pour les 15 ans à venir afin que les écoles évoluent pour accueillir des effectifs supplémentaires de 5% d'ici 2029, en posant la question des déserts architecturaux (annexes d'école là où il n'y a pas d'école en France), etc.

Elle indique que la SDESRA est en train de se restructurer dans un premier temps et qu'elle n'a pas encore fait de proposition pour mettre en œuvre ce rapport.

Valérie Flicoteaux demande si l'école a déjà des projets pour mettre en œuvre le rapport.

Caroline Lecourtois indique qu'au sein du COPIL Santé et vie étudiant, l'école a réfléchi à la manière d'alléger les emplois du temps et de mettre en place une dynamique pour améliorer leurs conditions d'accueil des étudiants.

Thomas Elefteriou indique que la réponse de l'école s'inscrira également dans le cadre du bilan du contrat pluriannuel d'établissement et de l'évaluation HCERES 2023-2025.

-Présentation du rapport d'activité ENSAPLV 2021

Caroline Lecourtois présente le rapport d'activités de l'année 2021.

Elle rappelle que l'année 2021 a été une année de sortie de COVID avec encore des cours en semi-présentiel.

Cinq grandes évolutions de l'école sont rappelées en introduction du rapport : concernant l'offre de formations de l'école avec la création de Bachelors ; concernant l'organisation des services administratifs et la création d'un service facturier se disjoignant du service financier ; concernant les modalités pratiques de production de connaissances scientifiques dans le domaine de l'architecture avec la création et l'organisation de chaires partenariales labellisées par le ministère de la culture ; concernant l'inscription de l'architecture au sein même des arts et de la culture avec notamment le dispositif ministériel d'éducation artistique et culturel ; concernant l'engagement de travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur le site de Flandre et des travaux de mises aux normes ERP et d'aménagement du nouveau site des Ardennes qui marquent un rapprochement fondamentale entre les équipes de recherche, la formation et la production pédagogique par le recentrement de l'école sur deux sites.

Elle indique que les chiffres du rapport ont été mis à jour en collaboration avec l'ensemble des services de l'école et que le rapport est composé ensuite de cinq grandes parties : les moments forts de 2021 (bilan instances, chaires partenariales, journée nationale de l'architecture ; les ressources et les moyens (RH et financier, en terme de pédagogie, d'archivage – plus personne à l'archivage aucune candidature sur ce poste) ; les formations, la vie étudiante et la recherche (vie scientifique des six équipes de recherche, HESAM Université, etc) ; les actions internationales (ERASMUS + a réduit ses budgets) ; les actions de communication, de valorisation et d'éditions.

Départ de Sarah Arezki 15h30 Pouvoir Coulibaly (19 présents + 4 pouvoirs)

-Calendrier HCERES

Caroline Lecourtois indique que nous entrons dans la vague D de l'évaluation HCERES, comme HESAM Université.

Elle précise le cadre et le calendrier suivant :

- Entités évaluées : l'ENSAPLV en tant qu'établissement, les unités de recherche AMP et GERPHAU.
- Formations évaluées : DEEA-L, DEA-M (Bilan et projet pour la rentrée 2025), Bachelor BIM (Bilan et projet pour la rentrée 2025), Bachelor MACOBI (projet), Bachelor gestion énergétique du bâtiment (projet).
- 1er Juin 2023 : Rendu des dossiers d'auto-évaluation des unités de recherche.
- 15 Juin 2023 : Rendu des dossiers d'auto-évaluation établissement et bilan des formations.
- Semaines 9, 16 ou 23 octobre 2023 : Entretiens sur les bilans des formations.
- Semaine du 25 septembre 2023 : Entretiens des unités de recherche.
- 2-3 Novembre 2023 : Entretiens sur l'auto-évaluation de l'établissement.
- Début Janvier 2024 : Retour du HCERES sur le dossier d'autoévaluation de l'établissement et sur les bilans des formations.
- 29 Janvier 2024 : Réponse de l'établissement aux retours du HCERES sur le dossier d'autoévaluation de l'établissement et les bilans des formations.
- 9 mars 2024 : rendu du dossier projet des formations.
- Semaine du 24 avril 2024 : Retour pré-entretiens du HCERES sur le dossier projet des formations.
- Semaines 15 ou 22 mai 2024 : Entretiens sur le projet des formations.
- Début Juin 2024 : Retour post-entretiens du HCERES sur le dossier projet de formations.
- Début Juillet 2024 : Envoi du rapport du HCERES sur le dossier projet de formations à la DGESIP.

- Début 2025 : présentation du dossier projet de formations au CNESER pour accréditation au 1er septembre 2025.

Elle précise que la direction a commencé à travailler sur le dossier d'auto-évaluation en repartant du contrat pluriannuel de l'établissement en en faisant un bilan. Au regard de ce bilan, l'objectif est de proposer des pistes d'orientation. Elle souhaite organiser une réunion en février avec les bureaux des instances pour présenter et échanger sur ce bilan et ces pistes d'orientation.

Thomas Elefteriou salue ce souhait d'intégrer les instances dans le projet d'auto-évaluation HCERES.

De façon globale, il constate de nombreux soucis en termes de ressources humaines et de moyens pour l'école. Il note néanmoins que la direction de l'école s'engage et s'investit sur plusieurs projets d'envergure extérieurs à l'école, comme le projet CMA Archi (AMI Compétences et métiers d'avenir de la filière architecture), où l'ENSAPLV est chef de fil du projet, et le projet Archi Folie. Il souhaite savoir comment l'école va pouvoir mener de front l'ensemble de ces activités. Il souligne que la direction et l'école ne peuvent se démultiplier alors que le ministère demande toujours plus, sans donner de moyens humains et financiers supplémentaires. Il souhaiterait que les instances de l'école soient par ailleurs intégrées à ces projets.

Caroline Lecourtois indique que ces projets sont des projets nationaux, mais aussi des projets d'établissement. Sur le projet CMA Archi, elle précise que ce projet s'inscrit dans les objectifs France 2023 et a pour but d'établir des diagnostics prospectifs socio-économiques sur les études d'architecture et la profession d'architecte. Elle souligne qu'il faut que les écoles s'impliquent dans une vision globale. Concernant le projet Archi Folie 2024, elle indique que l'école participe à ce projet avec les 20 autres ENSA avec l'objectif de créer un cercle de mécénat. Elle indique que ce projet aura des répercussions locales, notamment par les liens avec l'EPPGHV et l'inclusion du projet dans le cadre pédagogique de l'école. Elle souligne que des financements complémentaires ont été attribués par le ministère aux écoles pour ces deux projets : pour CMA Archi la somme attribuée est de 197 000 euros, avec l'appui d'un AMO ; pour Archi Folie, le travail est un travail national pour recueillir 500 000 euros en mécénat. Deux mécènes se sont déjà engagés sur 100 000 euros.

Pierre Chabard fait remarquer que ces deux projets sont assez différents. Si pour CMA Archi, il existe selon lui un vrai enjeu pour les écoles, en revanche, il souligne que pour Archi Folie, les budgets semblent énormes au regard des budgets minimes de nos écoles. Il remarque que l'inclusion de ce projet dans les programmes pédagogiques se fait après coup. Il demande si quelqu'un sera embauché pour faire du mécénat et demande dans quelle mesure nos écoles peuvent recevoir du mécénat et si le projet est imposé par le ministère.

Caroline Lecourtois souhaite rappeler le contexte du projet Archi Folie. Elle indique que ce projet est un projet ambitieux et partenarial, qu'il est porté par le ministère de la Culture et associe l'établissement public du parc et de la Grande halle de La Villette (EPPGHV), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 (COJO), la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) et le réseau des vingt ENSA-P. L'objectif, avec l'implication des 20 ENSA, est de pouvoir montrer et valoriser ce que font les écoles d'architecture. 1.4 millions d'euros de financement est prévu et ce budget doit être complété par des mécènes par l'intermédiaire de la fondation GAIA, et non directement par les écoles. Elle rappelle qu'un appel a été fait auprès des enseignants de l'école pour participer et valoriser nos métiers. Ce projet permettra aussi à nos étudiants de faire de l'« échelle 1 » en concrétisant leur projet. Ce sera de l'apprentissage pour nos étudiants et des débats ont été menés en amont avec les enseignants pour organiser les choses au sein des enseignements. Elle souligne qu'Aurélié Cousi porte le projet au sein du ministère.

Sylvain Ebodé reconnaît sur le fond que l'exercice comporte une ambiguïté car il y a une commande. Il souligne qu'il faudra rappeler aux commanditaires qu'il s'agit d'exercices pédagogiques.

Jonathan Bruter indique que la question de la commande pourra être un problème mais que pour le moment ça ne l'est pas. Il faudra être vigilant au moment où les liens avec les fédérations se mettront en place. Il indique qu'une enseignante a été embauché pour travailler sur ce projet (Gemma Milà pour le semestre S8 et relais sur S9). Il souligne qu'avec ce projet, l'école essaie de valoriser une pédagogie spécifique et de créer des liens entre des champs et des enseignements qui n'auraient pas existé sans ce projet. Certaines dimensions du projet sont intéressantes et l'école a souhaité saisir cette opportunité.

Emilie Bartolo prend la parole pour souligner que des architectes auraient aimé réaliser ce projet. Elle rappelle les constats du rapport IGAC et le fait que pour faire de l'échelle 1, il faut du temps, or aujourd'hui les enseignants ne l'ont plus. Si elle comprend l'opportunité que peut être ce projet pour les écoles, elle note que le ministère qui n'a pas d'argent en appel à des étudiants et non à des professionnels, or le travail pédagogique est souvent inexploitable – la qualité des projets n'est pas la question mais la question est celle de la faisabilité des projets.

Valérie Flicoteaux souligne que ce projet est un projet inédit qui implique l'ensemble des écoles d'architecture. Elle indique qu'elle n'est pas sûre que ce projet ait volé des commandes à des agences d'architecture car les fédérations se seraient plutôt tournées vers des standistes et non vers des agences. Elle souligne l'effet vitrine de ce projet pour les écoles, ce qui est une très bonne chose selon elle. Pour elle le dessin nourrit le chantier et le chantier nourrit le dessin.

Décision :

Les membres du conseil d'administration prennent bonne note de ces éléments d'information.

15H30	4	Budgétaire : - Adoption du Budget rectificatif n°2 2022	Caroline Lecourtois	- Note de l'ordonnateur du BR2 - Liasse budgétaire - Projet de délibération d'approbation du BR2
-------	---	--	---------------------	--

16h00 Départ de Richard Galera (18 présents + 4 pouvoirs)

- Adoption du Budget rectificatif n°2 2022

Caroline Lecourtois indique que ce budget rectificatif a été fait avec les services et vise à être au plus proche de l'exercice réalisé en vue du compte financier (CF).

Ce BR2 2022 s'appuie sur le BR1 2022 et intègre les nouvelles recettes et dépenses survenues depuis le dernier BR1 2022 voté en mars 2022.

Il résulte d'une campagne de dialogue et de suivi des budgets des différents services de l'établissement menée en juillet et remise à jour en septembre.

Les plafonds d'emplois ont évolué comme suit:

- Le plafond d'emplois des enseignants T2 est passé de 118,50 ETP à 124,5 ETP suite au transfert T3-T2 de 6 postes au concours de recrutement national de 2022 ;

- Le plafond d'emplois des ATS T2 reste de 58,5 ETP;

- Le plafond d'emplois des enseignants et ATS T3 est passé de 94,5 ETP à 88,5 ETP suite au transfert T3-T2 de 6 postes au concours de recrutement national de 2022.

En complément de ces plafonds d'emplois imposés par notre tutelle, l'établissement emploie des agents, apprentis et intervenants extérieurs, en dehors de ce plafond à hauteur de 18 ETP (juré, apprentis, NCU...).

Ces emplois sont possibles en raison de recettes propres ou de recettes fléchées spécifiques.

Cette information est identifiée pour la première fois, de manière précise dans le budget de l'école.

La note de l'ordonnateur expose les éléments budgétaires nécessaires à la compréhension de la liasse budgétaire du BR2 2022.

Deux grandes parties structurent cette note : la première porte sur les recettes et la deuxième sur les dépenses.

I - LES RECETTES 2022

En BR2 2022, on observe une augmentation globale des recettes de + 697 849,20 € par rapport au BR1 2022.

Leur estimation s'élève désormais à 8 034 228,67 € alors qu'elle était de 7 336 379,47 € en BR1 2022.

Ces recettes se décomposent en recettes globalisées dont la somme s'élève à 6 680 979,53 € et en recettes fléchées dont la somme globale s'élève à 1 353 249,14 €.

Ce BR2 2022 présente une augmentation des recettes globalisées de + 41 879,46 € et une augmentation des recettes fléchées de + 655 969,74 €.

Recettes fléchées :

L'augmentation de + 655 969,74 € des recettes fléchées procède essentiellement d'une augmentation des bourses de mobilité du ministère de la culture, de l'obtention de nouvelles subventions pour des programmes pédagogiques et scientifiques portées par nos équipes de recherche et de bourses de mobilité ERASMUS. En BR2 2022, les recettes fléchées 2022 ont ainsi été ajustées pour un montant global de 1 353 249,14 €. En BR1 2022, ces recettes fléchées avaient été estimées à 697 279,4 €. Les recettes fléchées se décomposent en financements de l'Etat fléchés, autres financements publics fléchés et recettes propres fléchées

II - LES DEPENSES

En BR1 2022, les dépenses avaient été estimées à un montant global de 7 301 901,72 € en AE et 11 046 293,20 € en CP. Elles sont désormais estimées à 7 504 872,85€ en AE et 10 885 295,51 € en CP.

On observe donc une augmentation des dépenses de + 202 971,13 € en AE correspondant essentiellement à une augmentation des dépenses de fonctionnement et une diminution des dépenses de - 160 997,70 € en CP correspondant essentiellement à une diminution des dépenses d'investissement.

Dépenses de personnel :

En BR2, on observe une diminution des dépenses de personnel de - 54 728,66 € en AE et CP correspondant à une diminution de la masse salariale des intervenants de Post-master, des moniteurs, des jurys HMONP, des ATS et des personnels des équipes de recherche.

Cette masse salariale correspond à 106,5 ETP dont 88,5 ETP sous plafond et 18 ETP hors plafond. La masse salariale correspondant aux emplois hors plafond est estimée à un montant global de 442 539,50 € et englobe les masses salariales des intervenants du cycle initial, les intervenants des post-master, les jurys (PFE et HMONP), une doctorante, un chercheur de la chaire le logement demain et le personnel NCU.

Dépenses de fonctionnement :

En BR 2, on observe une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 238 489,85 € en AE et + 366 071,93 € en CP. Cette augmentation correspond pour partie à des dépenses relatives à des recettes fléchées telles que celles de voyages et activités conventionnés, de bourses de mobilité et d'un programme de recherche porté par le LET. L'autre part de cette augmentation s'explique par la remise à niveau réglementaire du bâtiment du site de Flandre conformément à la visite de la commission de sécurité, l'équipement du site des Ardennes, l'augmentation des tarifs des fluides, le passage à la téléphonie numérique et une remise à niveau informatique.

Dépenses d'investissement :

En BR 2, on constate une augmentation des dépenses d'investissement de + 19 209,94 € en AE et une diminution des dépenses d'investissement de - 473 240,96 € en CP, s'expliquant par l'engagement du projet de refonte du site internet et un ajustement des dépenses relatives aux travaux (dont les tableaux de suivi sont intégrés en annexe) ainsi que des dépenses en informatique.

II.3.d liste de toutes les opérations menées avec les chiffres qui sont en face.

CONCLUSION :

Le Budget Rectificatif n°2 2022 présente un montant de recettes 2022 équivalent 8 034 228,67 € et des dépenses s'élevant à 7 504 872,85 € en AE et 10 885 295,51 € en CP.

Ce BR2 2022 nécessite donc un prélèvement sur le Fonds de Roulement équivalent à 2 851 066,84 €.

Ce prélèvement de 2 851 066,84 € ramène le fonds de roulement cible au 31/12/2022 à 3 132 762,35 €. Ce montant correspond à un taux de couverture des charges de personnel et fonctionnement équivalent à 146 jours, après prélèvement.

Cette situation budgétaire présente une capacité d'autofinancement de l'établissement équivalent à 252 395,16 €.

Il est à noter que l'établissement fonctionne sur la base d'une part non négligeable de recettes fléchées équivalente en tout en 2022 à 1 353 249,14 € soit 16,84 %. Les recettes fléchées antérieures non dénouées s'élèvent à 1 882 406 €. La consommation de ces recettes fléchées correspond à 2 751 548,95 €. Reste donc à la fin de l'année 2022, un solde de recettes fléchées de 484 106,19€ €.

Des tableaux présentent les recettes et dépenses relatives aux travaux immobiliers de l'école ainsi que le suivi des recettes et dépenses fléchées 2022-2023.

Chantal Bonnefoy indique que ce budget est un budget rectificatif numéro 2 et qu'il est soutenable.

Thomas Elefteriou souhaite savoir qu'elles sont nos capacités à exécuter le budget de ces recettes fléchées qui sont souvent pluriannuelles. Il souhaite également qu'il puisse y avoir une communication précise auprès des laboratoires afin que les notifications aient lieu avant la fin de l'exercice.

Caroline Lecourtois indique en effet que plusieurs programmes ont des recettes avec des dépenses qui se feront l'année prochaine. Elle précise que pour pouvoir puiser dans le fond de roulement, il a fallu bien identifier la somme de ces recettes fléchées. Elle souligne qu'un travail de fond qui a été mené avec les équipes de recherche et les différents services. Désormais, le budget présente les subventions annuelles mais aussi les budgets pluriannuels avec des lignes pour les recettes et les dépenses. Elle rappelle que concernant les reliquats sur des subventions annuelles, il n'y a pas d'automatisme. Il n'existe pas de caisse à part et il est nécessaire de formuler une demande au CA sur la base de projet afin de faire remonter cet argent.

Thomas Elefteriou souhaite remercier les services pour cette suivi précis des recettes et dépenses fléchées.

Décision :

Délibération n° 1-2022 du 5 Décembre 2022

Adoption de la décision modificative 2 de 2022 de l'ENSA Paris la Villette

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017,

la Directrice entendue,

le contrôleur budgétaire entendu,

après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête les éléments de prévision budgétaire 2022 comme suit :

TABLEAU 1 : AUTORISATION D'EMPLOIS

- Plafond d'emplois de l'organisme =
88,5 ETPT (sous plafond LFI)
+
18 ETPT (hors plafond LFI)
=
106,5 ETPT (plafond de l'organisme)

TABLEAU 2 : AUTORISATIONS BUDGETAIRES

- Dépenses en AE =
Personnel : 3 175 291 €
Fonctionnement : 2 987 322 €
Investissement : 1 342 260 €

- Dépenses en CP =
Personnel : 3 175 291 €
Fonctionnement : 4 546 542,23 €
Investissement : 3 163 462 €
- Recettes : 8 034 228,54 €
- Solde budgétaire : - 2 851 066,69 €

TABLEAU 4 : EQUILIBRE FINANCIER

- Prélèvement de la trésorerie : -2 851 066,69 €

TABLEAU 6 : SITUATION PATRIMONIALE / COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

- Total des charges : 8 562 192 €
- Total des produits : 8 791 606,25 €
- Résultat prévisionnel : + 229 414,25 €
- Capacité d'autofinancement : 252 395,68 €
- Prélèvement sur fonds de roulement : 2 851 066,69 €
- Niveau final du fonds de roulement : 3 132 762,68 €
- Niveau final de la trésorerie : 3 144 427,31 €

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité cette délibération n° 1-2022

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 22

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 22

16H15	5	Budgétaire : -Adoption du Budget initial 2023	Caroline Lecourtois	- Note de l'ordonnateur BI 2023 - Liasse budgétaire BI 2023 - Projet de délibération d'approbation du BI2023
-------	---	--	---------------------	--

16h10 départ de Adrien Guédon

Adoption du Budget initial 2023

Caroline Lecourtois présente la note de l'ordonnateur.

Le BI 2023 a été construit en concertation avec les élus du Conseil d'Administration à l'occasion d'un débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 24 octobre 2022. Le travail entrepris à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire a permis de réajuster certaines enveloppes à la baisse dans l'objectif de limiter l'insuffisance d'autofinancement de l'établissement au regard des recettes fléchées pluriannuelles.

Il s'appuie sur une estimation des recettes 2023 et notamment sur une reconduction de la subvention pour charges de service public et des subventions des équipes de recherche, ainsi que sur les données budgétaires connues concernant les conventions engagées au sein de l'établissement (ERASMUS, HESAM, diverses collectivités territoriales, etc.) et les recettes propres.

Il résulte enfin d'une campagne de dialogue de gestion avec les différents services de l'établissement.

Les plafonds d'emplois imposés restent inchangés par rapport au BR 2 2022, suite au transfert T3-T2 de 6 ETP au concours de recrutement national de 2022:

- Le plafond d'emplois des enseignants T2 est de 124,50 ETP

- Le plafond d'emplois des ATS T2 est de 58,5 ETP ;

- Le plafond d'emplois des enseignants et ATS T3 est de 88,5 ETP dans l'attente de la notification par le ministère.

En dehors de ces plafonds, l'établissement emploie des apprentis, intervenants extérieurs, jurés, enseignants et ATS pour 20,32 ETP. Cette note expose les éléments budgétaires nécessaires à la compréhension de la liasse budgétaire du BI 2023.

Ce présent BI 2023 présente une insuffisance d'autofinancement de 71 583,36 € qui s'explique par les dépenses des recettes fléchées pluriannuelles.

Deux grandes parties structurent cette note : la première porte sur les recettes et la deuxième sur les dépenses

I - LES RECETTES 2023

En BI 2023, les recettes sont estimées à un montant global de 7 618 035.76 €.

Rappelons qu'au BI 2022, l'estimation des recettes s'élevait à un montant global de 7 152 243.77€.

Ces recettes se décomposent en recettes globalisées dont la somme s'élève à 6 483 127.17 € et en recettes fléchées dont la somme globale s'élève à 1 134 908.59 €.

Ce BI 2023 présente une augmentation des recettes globalisées de + 286 155 € par rapport au BI 2022.

Trois types de sources composent les recettes globalisées 2023 de l'établissement : une subvention pour charges de service public, une fiscalité affectée et des recettes propres.

Concernant les recettes fléchées, en BI 2023, les recettes fléchées ont été estimées à un montant global de 1 134 908,59€. En BI 2022, ces recettes fléchées avaient été estimées à somme globale de 955 271.6 € Ces recettes fléchées sont en augmentation de + 179 636,99€ et se décomposent en financements de l'état fléchés, autres financements publics fléchés et recettes propres fléchées.

On observe une diminution de l'estimation de ces financements de l'état fléchés de - 94 258€ € par rapport au BI 2022. Il convient de préciser qu'une subvention pour travaux de 300 000€ avait été inscrite au BI 2022. Cette recette n'a finalement pas été versée. On peut noter qu'une prévision de recette de 100 000€ est inscrite au BI 2023 pour des opérations d'investissement. Ce montant s'avère très insuffisant pour réaliser les travaux prévus au sein de l'école et détaillés au point II 3 et en conclusion de la note de l'ordonnateur.

Caroline Lecourtois précise que pour les chaires partenariales, l'école n'aura plus la subvention du ministère pour l'année prochaine.

Concernant les autres financements publics fléchés, en BI 2023, ces recettes sont estimées à un montant global de 212 350 €

On observe une augmentation de cette enveloppe de + 77 606.40 € par rapport au BI 2022. Cette augmentation s'explique notamment par : - le versement de la 2ème tranche pour le projet recherche CONECT ANR chaire EFF&T à hauteur de 58 850€ (Pour mémoire la subvention globale pour ce projet prévu sur 2022- 2025 est de 196 146€) ; - Le versement du solde de la convention Erasmus KA 103 2020-2022 078053 pour un montant de 44 638€ ; - Le versement d'une subvention de 10 000€ pour le projet le Creusot Action logement ; -Le versement du solde prévu à la convention avec la DDTM17 pour un montant de 18 432 €.

Concernant les recettes propres fléchées, en BI 2023, ces recettes sont estimées à un montant global de 231 088.59 €.

Cette augmentation s'explique notamment par le versement :

- pour le projet CMA-ARCHI CDC d'une recette de 98 930.50€
- pour le projet CDC chaire le logement de demain d'une recette de 61 891.24€
- d'une aide à l'édition de 16 201.85€
- d'une augmentation des recettes pour le bachelor BIM de + 9 265€

II - LES DEPENSES 2023

En BI 2023, les dépenses sont estimées à un montant global de 6 117 372,12€ en AE et 8 139 959.12 € en CP.

Rappelons qu'en BI 2022, ces dépenses étaient estimées à un montant global de 5 732 989.85€ en AE et 7 355 856.10€ en CP.

La répartition par enveloppe est la suivante :

- 3 263 208.51 € en AE et CP pour l'enveloppe de personnel. On constate une augmentation de + 127 881.58 € en AE et CP par rapport au BI 202.
- 2 644 463.61 € en AE et 4 326 410.61 € en CP pour l'enveloppe de fonctionnement. On constate une augmentation de + 222 800.69€ en AE et de + 517 317.69 € en CP par rapport au BI 2022.
- 209 700.00 € en AE et 550 340.00 € en CP pour l'enveloppe d'investissement. On constate une augmentation de + 33 700.00€ en AE et de + 138 903.75 € en CP par rapport au BI 2022

Concernant les dépenses de personnels, cette enveloppe globale correspond à un nombre d'ETP égal à 108,82 dont 88,5 correspondent au plafond d'emplois autorisé par le ministère de la culture et 20,32 à des emplois hors plafond. Ces emplois correspondent à l'embauche de 3 apprentis, de personnels de recherche attachés aux programmes fléchés, d'intervenants extérieurs, de jurés ainsi que d'enseignants et du personnel ATS dédiés au développement des nouveaux cursus universitaires (NCU) de type bachelor. La masse salariale correspondante à ces emplois hors plafond s'élève à 471 527,54 €.

Cette enveloppe se décompose en trois grandes catégories de personnel : les enseignants en CDD ou CDI, les Intervenants ponctuels y compris internationaux et les autres personnels.

Concernant les dépenses de fonctionnement, en BI 2023, les dépenses de fonctionnement sont estimées à un montant global de 2 644 463.61 € en AE et 4 326 410.61 € en CP.

Rappelons qu'en BI 2022, ces dépenses étaient estimées à un montant global de 2 421 662.92 € en AE et 3 809 092.92 € en CP. On constate donc une augmentation globale de + 222 800.69€ en AE et de + 517 317.69 € en CP par rapport au BI 2022.

Cette augmentation procède pour partie de programmes de recherche et de programmes pédagogiques pour lesquels des recettes fléchées ont été ou seront perçus. L'autre part procède de l'augmentation des tarifs des fluides, du loyer des Ardennes qui doit, cette année, être payé dans sa globalité et sans franchise (bail sur 9 ans avec engagement des AE pour l'ensemble des loyers), des travaux de maintenance à réaliser impérativement sur le site de Flandre et de besoins informatiques.

Cette deuxième part est pour partie compensée par une diminution drastique des enveloppes des voyages pédagogiques et des dotations au service de la médiathèque.

Caroline Lecourtois indique en effet que plusieurs diminutions de budget ont dû être faites liées à la relation à l'étudiant et à la vie étudiante: le budget de 70 000 euros du voyage L3 a dû pour le moment être supprimé ; la subvention aux associations a été arrêté à 12 000 euros. Elle précise concernant les augmentations que les budgets des réseaux et des chaires sont en augmentation puisque des recettes fléchées justifient ces dépenses. L'enveloppe du service informatique a augmenté et l'argent pour CMA Archi devra être dépensé.

CONCLUSION :

Ce Budget Initial 2023 présente un montant de recettes de 7 618 035,76 € et des dépenses s'élevant à 6 117 372,12 € en AE et 8 139 959,12 € en CP.

Ce BI 2023 nécessite donc un prélèvement sur le Fonds de Roulement équivalent à 521 923,36 €. Dans cette hypothèse le Fonds de Roulement est porté à 2 610 839,32 € au 31/12/2023 correspondant à un taux de couverture de 124 jours.

Cette situation budgétaire présente une insuffisance d'autofinancement de 71 583,36 €.

Notons que ce budget présente un montant de recettes globalisées équivalant à 6 483 127,17 € et des dépenses de fonctionnement et de personnel équivalant en CP à 7 589 619,12 €.

L'ensemble des dépenses fléchées et estimée à 1 446 901,26 € dont 121 700 € concernent les dépenses d'investissement.

Les dépenses fléchées de fonctionnement et de personnel sont donc estimées à 1 325 201,26 € en CP. Les dépenses non fléchées de fonctionnement et de personnel sont donc estimées à 7 589 619,12 € - 1 325 201,26 € = 6 264 417,86 €. Elles sont donc financées par les recettes globalisées qui sont supérieures.

Dans ce cadre, l'IAF procède du besoin de prélèvement des recettes fléchées perçues et non consommées en 2022 et qui composent une part non négligeable du Fonds de roulement estimée à 484 106,19 €.

La variation du fonds de roulement estimée à -521 923,36 € se compose d'un prélèvement de 311 992,67 € des recettes fléchées et 209 930,69 € de recettes non fléchées qui concernent donc les dépenses d'investissement.

Ce budget tel que présenté ne permet pas de prévoir le financement de l'ensemble des travaux qui doivent être réalisés dans l'école. Les opérations suivantes, sous condition d'obtention d'une subvention d'investissement par le ministère, devront être rapidement programmés :

- Aération et isolation, de l'amphithéâtre 302 : entre 150 000 et 300 000 € ;
- Aménagement de nouvelles salles de cours pour 150 000 € ;

- Aménagement du service de la communication pour 40 000 € ;
- Portes coupe-feu pour 20 000 € ;
- Mobilier pour 20 000 € ;
- Travaux de sécurisation dans le local aspiration de l'atelier maquette pour 15 000 € ;
- Reprise du dispositif de sonorisation des amphithéâtres pour 20 000 € ;
- Reprise et sécurisation de l'atrium pour un montant de 150 000 € ;
- Travaux et rénovation de la salle 314 suite à infiltration d'eau par la toiture pour un montant de 50 000 €.

Un tableau permet de suivre les recettes fléchées.

Chantal Bonnefoy prend la parole pour indiquer que pour ce budget initial tous les indicateurs sont négatifs. Elle note un déficit budgétaire, un déficit d'autofinancement et une dégradation de la trésorerie. Elle appelle à la vigilance et indique que la DGFIP tiendra compte du résultat 2022 qui sera peut-être meilleur que celui annoncé dans le BR2 et tiendra également compte des compléments pour charge de service public qui seront peut-être alloués par la tutelle pour compenser l'impact du coût de l'énergie.

Thomas Elefteriou souligne que des coupes importantes ont dû être faites dans les budgets de la pédagogie tant que dans les dépenses de fonctionnement nécessaires aux services et que le budget présenté ne permet pas de pourvoir aux travaux nécessaires liés à la vétusté des bâtiments de Flandre. Il souligne qu'une réflexion globale devrait être menée face à des ressources qui n'augmentent pas au regard de nos besoins en hausse et que dans ce contexte, les écoles ne peuvent se satisfaire de devoir chercher à obtenir des financements extérieurs pour faire fonctionner un établissement public administratif. Il propose qu'une action soit engagée auprès de la tutelle pour faire part du fait que les écoles n'arrivent plus à maintenir la qualité de leurs missions dans ce contexte.

Chantal Bonnefoy souligne que dans une situation budgétaire et financière qui se dégrade, il faut penser à 3 ans (notamment pour les travaux d'investissement, il faut réfléchir sur une perspective sur 3 ans). Elle constate en effet que beaucoup d'écoles d'architecture ont fait des coupes dans les voyages pour financer l'impact du coût de l'énergie, mais souligne qu'il ne faut pas que cela soit au détriment de la pédagogie et des étudiants.

Thomas Elefteriou souligne que les coupes budgétaires engendrent une grande perte d'un point de vue pédagogique. En tant que CA, il note que la marge de manœuvre est étroite et que l'on ne peut agir que sur très peu de lignes budgétaires. Les écoles gèrent la misère plutôt que le superflu.

Valérie Flicoteaux souligne qu'une dégradation générale des budgets des ENSA est aussi une alerte faite à l'ensemble de la profession. Elle note la tribune dans le Monde des directeurs des ENSA. Les budgets des ENSA reflétant la misère, le CA de l'ENSAPLV serait selon elle dans son rôle d'alerter la tutelle.

Caroline Lecourtois souhaite souligner que l'établissement est à 124 jours de fond de roulement et que l'établissement a déjà été à 70 jours dans le passé.

Chantal Bonnefoy indique que l'établissement ne peut être à moins de 90 jours et que nous aurons les éléments plus précis quand nous aurons le compte financier 2022. Elle indique que notre tutelle nous donnera les montants des subventions début mars et qu'il faut donc que l'établissement puisse fonctionner les deux premiers mois de l'année. Elle confirme que 124 jours est tenable.

Sylvain Ebodé demande quel est l'impact de la réintégration éventuelle de ces 120K euros de réduction budgétaire.

Jérôme Candevan souligne que les déséquilibres devront surtout être réduits sur l'IAF (insuffisance d'autofinancement prévisionnel) et que l'on pourra arriver à l'équilibre pour la section fonctionnement. Il indique qu'il y aura un BR1 qui pourra redonner de la marge et peut-être une opportunité pour réintégrer les voyages pédagogiques.

Vincentella de Comarmond souligne que pour les voyages internationaux, il n'aura pas de marge car les budgets ERASMUS sont drastiquement en baisse, mais que sur les voyages pédagogiques obligatoires, les budgets pourraient être ré-abondés en fonction de nos marges de manœuvre.

Pierre Chabard salue le fait que l'école a largement assaini ses outils de pilotage qui ont permis d'assainir les budgets. Il souligne également que les contraintes immobilières pèsent largement sur l'école dans la mesure où le projet de desserrement des locaux a été corrélé à une augmentation des loyers. Il serait d'accord pour mener une action afin de demander une augmentation de la subvention du ministère.

Thomas Elefteriou indique qu'au regard de la surface nouvelle exploitée rue des Ardennes, le coût des loyers a été compensé par une subvention spécifique de la part de la tutelle. Il précise que ces loyers et que le coût de nos locaux ne permettent pas d'expliquer la dégradation de notre situation budgétaire.

Décision :

Délibération n° 1-2022 du 5 Décembre 2022

Adoption du Budget Initial 2023 de l'ENSA Paris la Villette

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017,

la Directrice entendue,

le contrôleur budgétaire entendu,

après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête les éléments de prévision budgétaire 2023 comme suit :

TABLEAU 1 : AUTORISATION D'EMPLOIS

- Plafond d'emplois de l'organisme =
88,5 ETPT (sous plafond LFI)
+
20,82 ETPT (hors plafond LFI)
=
108,82 ETPT (plafond de l'organisme)

TABLEAU 2 : AUTORISATIONS BUDGETAIRES

- Dépenses en AE =
Personnel : 3 263 208,51 €
Fonctionnement : 2 644 463,61 €
Investissement : 209 700 €
- Dépenses en CP =
Personnel : 3 263 208,51 €
Fonctionnement : 4 326 410,61 €
Investissement : 550 340 €
- Recettes : 7 618 035,76 €
- Solde budgétaire : - 521 923,36 €

TABLEAU 4 : EQUILIBRE FINANCIER

- Prélèvement de la trésorerie : -521 923,36 €

TABLEAU 6 : SITUATION PATRIMONIALE / COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

- Total des charges : 8 429 978,12 €
- Total des produits : 8 070 054,76 €
- Résultat prévisionnel : - 359 923,36 €
- Insuffisance d'autofinancement : 71 583,36 €
- Prélèvement sur fonds de roulement : 521 923,36 €
- Niveau final du fonds de roulement : 2 610 839,32 €
- Niveau final de la trésorerie : 2 622 503,95 €

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le budget initial 2023.

Abstention : 1

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 22

Thomas Elefteriou propose que le CA donne mandat au bureau du CA pour écrire une motion à l'attention de la tutelle pour souligner le contexte budgétaire dégradé de l'école.

Décision :

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité pour ce mandat donné au bureau du CA en vue de la rédaction d'une motion à l'attention de la tutelle relativement à la situation financière de l'établissement.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 22

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 22

17H00	6	Gouvernance interne / Instances : -Adoption du calendrier universitaire du second semestre 2022-2023 -Bilan des COPIL et commissions - Mandat à donner aux bureaux des instances pour le travail sur HCERES -Désignation des personnalités extérieures de la Commission recherche	- Vincentella de Comarmond - Thomas Elefteriou - Caroline Lecourtois	- <i>Calendrier universitaire second semestre 2022-2023</i> - <i>Proposition de la CR</i>
-------	---	--	--	--

Départ de Emilie Bartolo (17 présents + 4 pouvoirs)

-Adoption du calendrier universitaire du second semestre 2022-2023

Thomas Elefteriou précise que ce calendrier a été conçu à partir de la même trame que les précédents.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le calendrier universitaire du second semestre 2022-2023.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

-Bilan des COPIL et commissions

Thomas Elefteriou rappelle qu'un audit est en cours et souhaite que ce point soit reporté au prochain CA afin que les fiches de bilan reçues puissent être étudiées par le bureau du CA et qu'une réunion entre la direction et les bureaux des instances ait pu avoir lieu.

Les fiches de bilans sur les COPIL (internes à l'école) sont les suivantes :

Fiche COPIL Santé et vie étudiante

Fiche COPIL Stage

Fiche COPIL Bi-cursus

Fiche COPIL Valorisation

Fiche COPIL Relations internationales

Fiche COPIL RH T3

Fiche COPIL Stratégie numérique

Fiche COPIL Editions de la Villette

Fiche COPIL Travaux

Les fiches de bilans sur les commissions réglementaires sont les suivantes :

Fiche Commission HMONP

Fiche Commission Primo-entrants

Fiche Commission de fin de semestres

Fiche Commission de fin de droits

Fiche Commission VEEPAP/DAP/Transfert

Fiche Commission d'évaluation des enseignements

Décision :

Les membres du Conseil d'administration prennent bonne note du report de ce point lors du prochain CA.

- Mandat à donner aux bureaux des instances pour le travail sur HCERES

Thomas Elefteriou propose de donner mandat aux bureaux des instances (CA, CFVE, CR) afin de travailler en amont, en lien avec la direction de l'école, sur le dossier d'évaluation HCERES 2023-2024.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité ce mandat donné aux bureaux des instances pour travailler en lien avec la direction de l'école sur la préparation de l'évaluation HCERES 2023-2024.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

-Désignation des personnalités extérieures de la Commission recherche

Thomas Elefteriou indique que le délai pour la nomination des six personnalités extérieures de la commission de la recherche de l'école est particulièrement court. Il indique avoir eu un échange avec les nouveaux membres élus de la commission de la recherche et indique que la commission de la recherche a élaboré à ce stade une proposition où figure 9 personnes ayant donné leur accord de principe pour participer aux travaux de la commission de la recherche. Il propose un système en deux temps : que le CA statue ce jour sur le principe de cette liste globale et qu'il donne mandat à son bureau pour finaliser la liste des membres extérieurs de la CR en liaison avec les enseignants-chercheurs élus une fois l'ensemble des réponses parvenues, en la ramenant à 6. Il précise que cette liste est composée de personnes membres du réseau des ENSA, mais aussi de réseaux hors ENSA et issus d'institutions partenaires de notre établissement (HESAM, ED Abbé Grégoire, etc.).

Proposition pour le CA des membres extérieurs pour la nouvelle CR ENSAPLV :

Personnalités hors ENSA :

Principe d'un accord favorable :

Sonia Kéravel, MCF, Docteur (HDR déposée, soutenance prévue pour avril 2023), enseignante-chercheuse à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage, Versailles – Marseille.

Ses travaux de recherche portent sur la spécificité de l'approche paysagiste, l'histoire et la critique de projet de paysage et le rôle des représentations visuelles, notamment de la photographie dans la pratique paysagiste.

Nathalie Machon, Professeur – HDR au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).

Ses thématiques principales sont l'étude de la dynamique des communautés végétales en ville ("Comment améliorer la trame verte des villes ?") et la conservation des espèces rares. Elle est coordinatrice scientifique des projets flore de Vigie-Nature, programme de science participative du Muséum (Vigie-Flore et Sauvages de ma rue).

Philippe Durance, Professeur au CNAM, titulaire de la chaire Prospective et Développement durable, directeur du département Innovation, membre du conseil pédagogique de l'Ecole doctorale (ED) Abbé Grégoire et responsable national du doctorat en sciences de gestion.

En attente d'un accord favorable :

Nazih Mechbal, Professeur des Universités Arts et Métiers ParisTech – ENSAM, Vice-président « formation » à HESAM Université

Personnalités issues des ENSA :

Principe d'un accord favorable :

Guillaume Meignieux, MCF en ATR à l'ENSA Clermont-Ferrand, Docteur en architecture, Architecte DPLG, cinéaste et vidéaste.

Ses recherches portent principalement sur la relation de l'architecture et de l'urbanisme avec le support filmique (cinéma ou vidéo) que ce soit au prisme de la narration ou au regard de nouveaux outils de manipulations numériques tels que le compositing. Soucieux d'articuler recherche et pratique professionnelle, il multiplie les collaborations avec des architectes et des urbanismes autour de projets et d'études urbaines.

Catherine Deschamps, Professeure HDR en SHS à l'ENSA Nancy.

Chercheuse titulaire au LHAC (ENSA Nancy), elle est associée à EVCAU (ENSPVS) et au Sophiapol/Lasco (Univ. Paris-Nanterre). Ses thèmes de recherche portent sur Espaces publics et temporalités, genre et intersectionnalité, santé, controverses dans les écoles d'architecture.

J. Kent Fitzsimons, MCF en TPCAU à l'ENSAP Bordeaux, docteur de Rice University (Houston, Texas), membre du laboratoire PAVE (Profession, Architecture, Ville, Environnement) de l'ENSAP Bordeaux, Architecte diplômé de Mc Gill University, HDR en cours de préparation.

Responsable scientifique de plusieurs projets de recherche dont : "Métropoles et mobilités durables à l'épreuve d'un nouveau paradigme énergétique", Redivivus 1 & 2 "Les mouvements modernes rattrapés par la marche du durable : Leçons, adaptations, et inventions des lieux du quotidien", "Réaliser le potentiel REDIVIVUS des quartiers d'habitat moderne : expérimenter des méthodes d'accompagnement au carrefour du patrimoine et de la ville durable".

Vincent Laureau, MCF en TPCAUI à l'ENSA Paris Val de Seine, architecte dplg, docteur en urbanisme et aménagement de l'espace, il est membre du laboratoire CRH-LAVUE (ENSAPVS).

Il s'intéresse aux phénomènes émergents qui sont susceptibles d'influencer le renouvellement des espaces urbains contemporains, ainsi qu'aux espaces précaires qui échappent aux cadres des disciplines. Ses thèmes de recherches portent sur la production de l'espace informel ; le vernaculaire contemporain ; la condition contemporaine ; les cultures constructives ; les matériaux naturels aujourd'hui : la terre, la paille, le bois, la pierre, le réemploi.

En attente d'un accord favorable :

Angelo Bertoni, Professeur HDR en Ville et territoires à l'ENSA Strasbourg, architecte – urbaniste (Université de Florence). Enseignant-chercheur de 2007 à 2021 à l'Institut d'urbanisme de Grenoble puis d'Aix-Marseille Université, il a dirigé ce dernier de 2019 à 2021.

Ses principaux thèmes de recherche portent sur : Construction et circulation des savoirs et savoir-faire en urbanisme : acteurs, revues et congrès (Europe, Amérique Latine) ; la notion de quartier en urbanisme (Europe, Amériques) ; l'aménagement des territoires ruraux et de montagne : enjeux, acteurs, expériences (France, Italie) ; les acteurs intermédiaires de la fabrique urbaine et les nouvelles pratiques de projet urbain (France).

Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité cette liste globale de personnes proposées par la commission de la recherche et donnent mandat au bureau du CA pour la finalisation de cette liste et la nomination, parmi ces 9 propositions, des 6 personnalités extérieures de la commission de la recherche de l'école pour un mandat de quatre ans.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

17H15	7	Partenariats / Relations externes : - Liste des conventions 2022	- Vincentella de Comarmond - Thomas Elefteriou	- <i>Chrono conventions bureau CA</i> - <i>Liste des conventions signées en 2022</i>
--------------	----------	---	---	---

Thomas Elefteriou rappelle que le bureau du CA a souhaité présenter à chacune des séances du CA un point sur ses travaux et en particulier la liste des conventions qui lui ont été soumises dans le cadre du circuit de signature des conventions.

Vincentella de Comarmond indique que 115 conventions ont été signées et enregistrées en 2022. Plusieurs types de convention existent : pédagogique (14), recherche (19), éducation artistique et culturelle (6), internationale (8), institutionnelle (10), éditions de La Villette (11), mise à disposition de locaux (29), prêt d'œuvre (4). Elle précise que les conventions sont soumises à un circuit de signature précis où le bureau du conseil d'administration a sept jours pour se prononcer, sans contre-indication du bureau du CA, les conventions sont signées par le directeur le 8^{ème} jour. Elle rappelle que l'ensemble des conventions doivent être soumises au service juridique de l'école afin que les actes soient centralisés et enregistrés dans un seul tableau de suivi. Cela aura pour avantage de renforcer la sécurité juridique de l'ensemble des actes et d'améliorer le suivi de l'exécution des conventions et des contrats et en particulier leur suivi financier.

Elle précise que le service juridique joue également un rôle d'appui à la rédaction et de conseil pour ces actes. Chaque service de l'école concerné a ensuite la tâche de mettre en œuvre ces conventions en tenant notamment un tableau des recettes et des dépenses afférentes (rattachement des recettes et dépenses aux conventions).

Elle souligne que des délais raisonnables doivent être respectés concernant l'envoi des projets de convention par leurs porteurs aux services concernés de l'école et au service juridique afin de tenir compte du temps nécessaire d'examen et de signature.

Elle indique qu'une note signée par la direction sera diffusée afin de rappeler ces procédures et de toucher le plus grand nombre.

Thomas Elefteriou alerte également sur les délais, le bureau du CA étant souvent sollicité dans des délais trop courts. Il souligne que ce point d'entrée unique et les outils mis en place permettent de suivre précisément tous ces dossiers désormais.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration prennent bonne note de ces informations concernant les procédures relatives aux conventions.

17H30	8	Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> - Motion en soutien - Demande de subvention de la LVE
-------	---	--------------------	--

Demande de subvention de la LVE :

Thomas Elefteriou indique que la LVE a soumis au conseil d'administration une demande de subvention de 9940 euros pour l'année 2023. Il rappelle que la CA et l'administration sont à la disposition des étudiants pour les aider dans la mise en place de suivi de leur bilan comptable.

Il indique que le dossier de demande de subvention de la LVE comprend :

- Un dossier de demande de subvention
- Un point explicatif sur le budget prévisionnel 2023
- Un CERFA demande de subventions

La demande de subvention porte sur un total de 9940 euros au titre de l'année 2023 pour quatre projets (Améliorer le cadre de restauration

4440 euros + Diversifier les activités sportives 2500 euros + Terrain de sport 2000 euros + Lieux de concerts 1000 euros).

Vincentella de Comarmond précise que la LVE avait au départ pensé présenter lors de ce CA uniquement une demande de subvention exceptionnelle de 1000 euros mais que la LVE avait finalement décidé de présenter sa demande de subvention globale pour 2023 afin de pouvoir engager les budgets plus tôt. Elle rappelle que pour 2022, la LVE avait obtenu une subvention de 9000 euros. Elle souligne également qu'il existe deux types de lignes budgétaires à ne pas confondre : les subventions aux associations et l'argent de la contribution

vie étudiant et de campus (CVEC). L'école fait attention à ce que ces différentes sources d'argent ne concernent pas les mêmes projets. Luca Alcalá confirme le souhait de la LVE de pouvoir toucher l'argent plus tôt et indique que la LVE est composée de plus de pôles que l'an passé.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la demande de subvention de la LVE de 9 940 euros.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

Motion de soutien aux universités iraniennes dans le cadre de l'école.

Thomas Elefteriou indique qu'un projet de motion en soutien au peuple iranien et à la communauté universitaire iranienne est remonté d'enseignants et d'étudiants de l'école.

Il soumet aux membres du CA ce projet de motion et propose qu'elle soit diffusée sur le site internet de l'école.

Projet de motion :

« Conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette

5 décembre 2022

L'ENSAPLV exprime sa solidarité envers la communauté universitaire iranienne et s'associe aux messages de soutien exprimés aux iraniennes et iraniens qui manifestent pour la défense des libertés civiles et les droits des femmes depuis la mort de Masha Amini le 16 septembre 2022.

Toutes les formes de répression dont ils sont victimes sont inadmissibles et doivent cesser. »

Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité cette motion de soutien aux universités iraniennes qui sera publiée sur le site internet de l'école.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

Thomas Elefteriou remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil d'administration lève la séance à 17h45.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le mercredi 8 mars à 9h30.

Le Président,

Thomas Elefteriou

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the right end, and some cursive flourishes to the right.